
Consultation du public - Dérogation espèces protégées - Barrage de la Roche qui boit (50)

Réponse au questionnaire 1

ID de la réponse	
2	
Date de soumission	
2020-02-08 19:21:45	
Dernière page	
1	
Langue de départ	
fr	
Date de lancement	
2020-02-08 19:14:12	
Date de la dernière action	
2020-02-08 19:21:45	

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	
oui	
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	
oui	
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	
oui	
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

oui

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

sans opinion

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

sans opinion

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la DREAL

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 2

ID de la réponse
9
Date de soumission
2020-02-11 17:33:54
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-11 17:22:52
Date de la dernière action
2020-02-11 17:33:54

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
oui
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
oui
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
oui
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?
oui

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

oui

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

oui

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Quelle prise en compte des populations piscicoles et faunistiques du lac de La Roche qui Boit avant vidange et curage?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la préfecture

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 3

ID de la réponse
16
Date de soumission
2020-02-12 12:31:49
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-12 12:31:04
Date de la dernière action
2020-02-12 12:31:49

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
oui
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
oui
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
oui
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?
oui

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

oui

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

oui

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Bien dans l'ensemble

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la DREAL

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 4

ID de la réponse	31
Date de soumission	2020-02-14 23:22:17
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-14 23:13:50
Date de la dernière action	2020-02-14 23:22:17

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	C'est un projet porté depuis l'origine par la lobby des pêcheurs de saumon. Il s'agit d'un intérêt particulier. Le potentiel de 1300 saumons est très faible par rapport aux projets de ce type dans le monde. En contrepartie, on perd deux barrages, deux lacs, une production bas-carbone, des usages nombreux. C'est lamentable.

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	Il n'est donné aucun élément d'appréciation comparatif au public. On a des énumérations plates, sans intelligence pour hiérarchiser.

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	On montre des impacts sur 22 espèces dont plusieurs à protection forte, on n'en déduit pas que le projet est une mauvaise idée.

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Il faut annuler le projet.

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Idem que ci-dessus.

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Idem que ci-dessus.

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Négatif.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Champetier

Votre prénom :

Charles

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Hydrauxois FB

Réponse au questionnaire 5

ID de la réponse	34
Date de soumission	2020-02-15 10:26:43
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-15 10:14:50
Date de la dernière action	2020-02-15 10:26:43

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	La destruction des barrages a été organisée avant toute vérifications d'usage concernant la faune donc sans le moindre respect pour les animaux aillant élu domicile dans cette merveilleuse vallée , une a été réalisée et a été cachée volontairement aux élus ainsi qu'au public

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	Comment expliquez vous la recherche des batraciens de leur lieu de reproduction ? Comment expliquez vous que ceux ci se soient tellement perdus qu'il se sont retrouvés jusque dans les maisons des habitants de Vezins ?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la DREAL

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 6

ID de la réponse
35
Date de soumission
2020-02-17 17:45:16
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-15 11:20:09
Date de la dernière action
2020-02-17 17:45:16

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?
Le fait que les réponses soient anonymes permet a une personne de donner son avis autant de fois quelle veut pour fausser le résultat et ce n'est pas le citoyen local qui va se le permètre , pouvez vous m'assurer que si je veux voir l'ensemble des réponses vous ne me le refuserez pas , car il y a un à priori , des dérogations " accordées " qui sont des chèques en blancs Vous pourrez être poursuivis au titre de l'article L 411-1 pour mise en péril D'espèces protégées , sans compter celles que vous ométez de citer

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?
Espèces non citées , aucune certitude sur l' efficacité des moyens employés pour la prospection

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?
ces enjeux ne tiennent pas compte de l'évolution du climat

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Vous ne citez pas les lieux que vous ou vous allez les traverser

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

non fiables

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Dites-moi pourquoi je ne peux pas répondre pour les P122 à 197

Seules quelques espèces qui s'adapteront elles-mêmes ne poseront de problèmes

Que même si des sites choisis peuvent a priori sembler être fiables à court terme, avec le temps la probabilité est que leur habitat soit détruit

Ne POUVANT PAS répondre sur la question suivante, . . . Si vous persistez à vouloir détruire Barrage et HABITAT je sollicite un rendez-vous la 2ème Année

J'en appelle à votre conscience, omission des Loutres

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

voir ci-dessus

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Anfray

Votre prénom :

Victor Communauté Avranches Mt St Michel

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

par hasard un ami

Réponse au questionnaire 7

ID de la réponse
45
Date de soumission
2020-02-16 21:12:22
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-15 18:36:00
Date de la dernière action
2020-02-16 21:12:22

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
non

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?

Ce projet porte en lui-même son impossible justification dans un état de droit tel que le nôtre. Ce projet est suffisamment parsemé d'anomalies pour révéler que les vraies raisons qui ont conduit à décider l'arasement des Barrages, n'a rien à voir avec les arguments officiellement retenus après coup dans le seul but de pour leur communicabilité. Ce qui ne peut être rendu public comporte obligatoirement des

A contre sens des règles démocratiques et participatives prônées, de nombreuses constatations dans ce dossier démontrent que la décision d'araser à d'abord été prise en cercle restreint et sur des bases impropres à la consommation médiatique. Les justifications à vocation "passe partout" ont été ensuite, adaptées et affinées au politiquement correcte.

La population locale à été privée de son droit de peser dans la décision mais sera, comme tous les contribuables, sollicitée pour contribuer au gâchis :

1) Totalement privés de leur droit à s'exprimer, par exemple lors dans l'enquête d'utilité publique qui fut élargie à dessein ou lors des rendus de justices rejetant systématiquement la légitimité des recours.

2) Non seulement humiliés par la privation d'un patrimoine qu'ils voulaient conserver, en plus, les habitants seront contraints de participer au gâchis d'argent publique qu'ils redoutaient.

Question : Pourquoi avoir dépensé autant d'argent publique dans des rapports, des études, des analyses et autres "faire semblant" coûteux et inutiles, puisque la décision d'araser les Barrages était déjà prise.

Ces Barrages sont des oeuvres d'art

Comparé à un type poids, le barrage de Vezins est de la dentelle, ce type d'ouvrage ,à voutes multiples , est une complexité de calculs que le savant bâtisseur Albert CAQUOT a utilisé en concevant, pour première fois en Europe, le barrage de La Roche qui Boit.

Si la stabilité, l'ancrage d'un barrage poids est assez compréhensible pour le commun des mortels, il en est pas de même pour les barrages à voutes multiples ou les effets d'arcs sont utilisés.

Plus la poussée de l'eau augmente plus elle plaque l'ouvrage contre les appuis.

Le barrage de Vezins est un ouvrage remarquable par ses dimensions, sa finesse. Il tire au maximum partie de la capacité de résistance des matériaux et du rocher de fondation. Sa conception a été d'autant plus complexe par rapport aux autres types de barrages.

La poussée de l'eau de la retenue sur le parement amont utilise l'arc de chacune des voutes, au rayon de courbure 2,5 m, pour aller chercher un appui sur le rocher via les contreforts solidement ancrés dans le sol.

De la même manière la non-verticalité des voutes parement amont, suivant un arc en direction de l'amont de la retenue , a l'avantage d'augmenter la surface d'encrage des contreforts tout en confortant le placage au sol de l'ensemble de l'édifice.

Enfin, comme la plupart des barrages , Vezins reporte la majeur partie de la poussée de l'eau retenue sur les rives par des effets d'arcs.

En effet, suivant sa conception l'ensemble du barrage est construit suivant un rayon de courbure de 310m, cet ensemble prend appui sur deux éléments statiques et massifs en béton, un coté rive droite ,le deuxième coté rive gauche. Profondément ancrés dans les terres et sur le rocher ils prolongent le barrage et sont destinés à supporter la poussée de l'ensemble des voutes, ils sont appelés buttée on dit qu'ils épaulent ou contrebutent l'ensemble de l'ouvrage.

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?

non

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?

inutiles puisque la décision d'araser était prise

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?

non

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

inutiles puisque la décision d'araser était prise

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

inutiles puisque la décision d'araser était prise

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

EDF a eu la main forcée

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

par hasard

Réponse au questionnaire 8

ID de la réponse	
48	
Date de soumission	
2020-02-15 21:23:01	
Dernière page	
1	
Langue de départ	
fr	
Date de lancement	
2020-02-15 21:21:17	
Date de la dernière action	
2020-02-15 21:23:01	

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	
non	
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	
non	
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	
non	
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?	
sans opinion	

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

sans opinion

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 9

ID de la réponse	49
Date de soumission	2020-02-15 21:49:06
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-15 21:37:59
Date de la dernière action	2020-02-15 21:49:06

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	pourquoi cassé sans consulté le public tu avais donné avis defavorable au demantellement de celui ci avec des gens bien respectueux de l'environnement et et qui connaissent bien mieux les aléas qui vont se déverser sur la situation de localité et que dire de l'argent dépenser par des lobystes

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	un désastre sur des barrages qui aurait pu etre préservé et qui n'ont pas empecher de faire tourné la terre

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	pas d'e coute et borné tout ses élus maffieux et le mot est faible

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

prenez deja en compte les problèmes au depart de la destruction et tout est dit PASSAGE EN FORCE

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

XXXXXXXXXX

Votre prénom :

YYYYYYYYYY

Votre commune de résidence :

FRANCE

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

UN AMI

Réponse au questionnaire 10

ID de la réponse	57
Date de soumission	2020-02-16 10:45:43
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-16 10:37:14
Date de la dernière action	2020-02-16 10:45:43

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	oui
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	oui
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	Pas tout les impacts ont été analysés (p.ex. loutres, écosystèmes existant)

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?	non
---	-----

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la DREAL

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 11

ID de la réponse	60
Date de soumission	2020-02-16 16:24:16
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-16 16:16:21
Date de la dernière action	2020-02-16 16:24:16

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	On ne détruit pas ces ouvrages séculaire dont on a tant besoin. On les adapte s'il faut en aménageant des passes a poissons

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	il manque l'effet tampon et épurateur des pollutions des retenues d'eau

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	incomplet, manque la loutre qui n'existait pas en 2010 mais est bien là aujourd'hui

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?	non
---	-----

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

La bureaucratie de l'eau dilapide ainsi l'argent public pour effacer ces barrages qui

ont été soutenus en consultation par 99% de leurs riverains,

produisent une énergie bas carbone,

ralentissent les inondations de la vallée aval,

forment la principale réserve d'eau potable locale,

nourrissent les activités socio-économiques autour des lacs,

protègent la baie du Mont-Michel des pollutions,

hébergent des espèces protégées et abritent une forte biomasse.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

associatif

Réponse au questionnaire 12

ID de la réponse	65
Date de soumission	2020-02-16 22:03:56
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-16 21:09:46
Date de la dernière action	2020-02-16 22:03:56

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	sans opinion
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	oui
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?	non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?	<p>L'impact des travaux de gestion des sédiments semble éludé. Pourtant la faune et la flore s'en trouvent fortement dégradées. Les engins de chantier ne ménagent pas les sols et la végétation des lieux où ils interviennent, détruisant de ce fait de très nombreux nids et lieux de vie pour une faune installée dans la vallée depuis la mise en eau des barrages.</p> <p>On note par ailleurs l'action évidente de certains groupes de pression au travers, notamment, de cette phrase sciemment mise en valeur (en gras et encadrée) :</p> <p>"Les impacts sur les espèces protégées sont sans commune mesure avec les effets bénéfiques (dues à la suppression des barrages et des retenues d'eau) sur tout le bassin versant de la Sélune et l'ensemble des espèces animales et végétales associées et notamment tout le cortège des poissons amphihalins."</p>

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Ces mesures pourraient être adaptées si elles étaient effectives. Mais elles sont souvent oubliées et les engins de chantier cassent et écrasent sans souci des "zones interdites"... On y a même allègrement ouvert une plateforme de concassage-criblage du béton ! La zone était pourtant désignée comme "interdite" par ces hachures oranges sur le plan page 150...

Mais sans doute ces documents, études et plans ne sont-ils là que pour donner une bonne image à un chantier destructeur, de la nature comme du patrimoine !

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Encore une fois, ces mesures pourraient être adaptées si elles étaient effectives !

Les mares qui devaient être créées AVANT les travaux de démantèlement l'ont-elles été ? Je n'ai rien vu...

Les gîtes artificiels pour hirondelles et chiroptères ont-ils été installés ? Je n'ai rien vu... qu'un tas de gravats en lieu et place de l'emplacement prévu à cet effet...

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi semblent avoir été oubliés. Il ne suffit pas d'écrire une mesure pour qu'elle soit mise en oeuvre.

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Les travaux déjà effectués pour le démantèlement du barrage de Vezins laissent présager le pire pour celui de la Roche qui Boit. Des études sont menées, des documents sont rédigés, des engagements sont pris mais nullement respectés...

Cette demande de dérogation doit être rejetée du fait que la gestion actuelle du chantier montre de nombreux faux-pas et oublis dont les espèces animales (et végétales) protégées sont les victimes. Il s'agit là d'erreurs qui ne peuvent être tolérées en acceptant une nouvelle dérogation.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

GARNIER

Votre prénom :
Ludovic
Votre commune de résidence :
SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?
sur le site internet de la DREAL
Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 13

ID de la réponse
67
Date de soumission
2020-02-17 09:37:36
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-17 07:12:30
Date de la dernière action
2020-02-17 09:37:36

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?
Mépris de la population locale .Omission de la loutre.Les 2 barrages impactant 29%des frayères les 71% restant auraient dû préserver les saumons;Les causes de sa disparition sont évidemment ailleurs : notamment le réchauffement très important des eaux .Pollutions massives variées.Introduction massives de poissons d'élevage destinés à la pêche dont on connaît l'impact très négatif.La" renaturation" est un mythe d'un coût exorbitant

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?
La présence de la loutre est bien avérée sur la sélune

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?
La biodiversité ne se resume pas à deux espèces :saumon d'elevage à but halieuthique et anguille dont on extermine les civelles ,en détruisant tout un système qui s'est constitué au fil des ans. La renouée du japon a de beaux jours devant elle

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

éviter réduction compensation ne peuvent rien en face d'une telle destruction.

Détruire les équilibres écologiques des sites anthropisés ne nous ramènera pas à la préhistoire ne règlera pas les problèmes de pollution et de réchauffement s climatiques

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

19360

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

hydraulais

Réponse au questionnaire 14

ID de la réponse
69
Date de soumission
2020-02-17 09:42:40
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-17 09:11:15
Date de la dernière action
2020-02-17 09:42:40

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
oui
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
oui
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
oui
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?
oui

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

oui

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

oui

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Ce dossier contient toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet et semble répondre aux exigences du contexte. La majorité des espèces impactées négativement par la destruction des infrastructures sont des chiroptères et des Oiseaux qui pourront trouver des conditions favorables dans les gîtes artificiels, le temps de s'adapter aux nouvelles conditions. En ce qui concerne les espèces aquatiques, il s'agit d'un juste retour aux conditions "naturelles", les espèces trouveront leur équilibre.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 15

ID de la réponse
71
Date de soumission
2020-02-17 10:33:33
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-17 09:44:18
Date de la dernière action
2020-02-17 10:33:33

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?
Les études n'ont pas été menées jusqu'au bout concernant TOUS les impacts sur la biodiversité

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?
Oubli de l'impact sur les autres éléments que la remontée du saumon Il n'y a pas que la libre circulation des poissons qui soit un objectif à atteindre ... ou alors il faut supprimer tous les humains

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?
Parce que les impacts sur la biodiversité en cas de destruction des barrages ne sont que des suppositions ...

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?
oui

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Pas de prise en compte des éléments autres que les animaux et les plantes.

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

sans opinion

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Etude très détaillée, mais prise en compte uniquement d'une petite partie des impacts sur l'environnement du démantèlement de ces ouvrages.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

Votre prénom :

Votre commune de résidence :

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Hydrauxois

Réponse au questionnaire 16

ID de la réponse
73
Date de soumission
2020-02-17 10:57:00
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-17 10:15:28
Date de la dernière action
2020-02-17 10:57:00

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?
La pertinence commence par la vérité. La présentation du projet ne présente pas des points comme l'intérêt de garder une réserve d'eau douce pour tous, une énergie hydroélectrique et écologique pour tous, une protection des crues pour tous. Les rapports de 10 ans et même 5 ans sont obsolètes car on ne tiens pas compte des conséquences climatiques actuelles et nouvelles. Copie à revoir

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?
Pourquoi ne parle -t'on pas des loutres sur les sites de Vezins et la Roche qui boit? Pourquoi ne parle - t'on pas des passages possible pour la montaison des migrateurs alors que dans d'autres pays avec des retenues bien plus importantes, ils existent? De la faune et de la flore qui s'est bien établi depuis plus de 90 ans? Le coût carbone du démantèlement?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
non
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?
Non car pas un mot des enjeux et de l'impact sur les humains! L'environnement à bon dos !

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Obsolète

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

Où est-il question des loutres? Et la compensation humaine?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Aucun contre rapport! Aucune démarche explicative avec la population locale!

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Arrêtons de détruire des retenues en parfait état de fonctionnement qui apportent de l'énergie propre, une réserve d'eau non négligeable vu le changement climatique que nous prenons en pleine face depuis 2 ou 3 ans. Sécheresse printemps, l'été et inondations automne et hiver. Les barrages font office de tampon face au déferlement des pluies, protègent les populations, les cultures, les industries en aval. Dire que tout doit être déconstruit pour la montaison des migrateurs est une affabulation. Il existe, ailleurs, des systèmes avec des barrages plus importants. La population locale a exprimé par un vote populaire le souhait du maintien à plus de 98% mais l'état, les décideurs font la sourde oreille. Alors cette consultation est nulle car tout est déjà établi d'avance. Vous qui lisez ceci, vous n'imaginez pas un instant que les opposants à la destruction soient soucieux de la nature. Je fais partie de ces personnes qui veulent laisser d'un environnement meilleurs pour nos générations à venir.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

MAREST

Votre prénom :

Didier

Votre commune de résidence :

Saint James

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Amis

Réponse au questionnaire 17

ID de la réponse
86
Date de soumission
2020-02-17 19:42:09
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-17 19:37:29
Date de la dernière action
2020-02-17 19:42:09

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
sans opinion
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
sans opinion
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
sans opinion
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?
sans opinion

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

sans opinion

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

sans opinion

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

Page 18.III est dit : « La mise en œuvre d'un piégeage-transport des poissons semble techniquement possible » ce qu'on ne dit pas, ce piégeage existe actuellement et répond à la Loi de la libre circulation du poisson migrateur tout en permettant de préserver la réserve d'eau douce de 1,5 millions de m³ du lac de La Roche qui Boit, nécessaire pour hydrater toute la chaîne du vivant.

Dans une publication du 4 mars 2016 vous nous informez de la recolonisation de la loutre du bassin de la Sélune alors que dans la présente demande de dérogation elle ne figure pas et que par ailleurs nous savons qu'elle est bien présente sur nos lacs

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

varinot

Votre prénom :

Jean-Louis

Votre commune de résidence :

dinard

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

Autre

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

facebook

Réponse au questionnaire 18

ID de la réponse	87
Date de soumission	2020-02-17 22:53:11
Dernière page	1
Langue de départ	fr
Date de lancement	2020-02-17 22:27:54
Date de la dernière action	2020-02-17 22:53:11

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?	non
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?	<p>inutiles, dégradant une géographie centenaire qui pouvait être améliorée sans destruction mise en danger de l'aval perte de réserve hydraulique suppression de sources d'énergie durables et non fossiles, accumulées par la retenue d'eau et donc délivrable indépendamment des obstacles climatiques propres notamment aux éoliennes l'impact de la destruction destruction du fait du démantèlement d'un équilibre écologique installé sur près d'un siècle mise en danger de l'alimentation en eau potable en période de sécheresse cf. été 2019 où des mesures ont dû être prises pour tenir le niveau d'eau minimal à Poilley. destruction d'aires de repos et nidification pour ce démantèlement justification écologique fantaisiste (le retour du saumon) et sans rapport avec les destructions causées destruction de l'habitat des loutres non étudié et non présenté au présent dossier pollution en aval (agrégats de béton, d'amiante et polluants divers emportés par les eaux directement ou secondairement, pollution des rives de l'immédiat aval par poussières) Renaturation non chiffrée, non budgétée, sauf déclarations d'intention par le budget de l'état et des EPCI au détriment d'autres priorités actuellement. défaut de considération des populations riveraines et de l'aval. L'état d'abandon des rives des lacs aurait nécessité une renaturation ou un traitement adéquat, mais ne justifie en aucun cas la destruction au prétexte de renaturer la vallée de la Sélune.</p>

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?	non
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?	<p>dossier très incomplet et tardif destruction d'aires de repos et nidification pour ce démantèlement justification écologique fantaisiste (le retour du saumon) et sans rapport avec les destructions causées destruction de l'habitat des loutres non étudié et non présenté au présent dossier</p>

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?

non

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

tendancieux et fantaisistes

dernier rempart contre les inondations annuelles et biannuelles de l'aval

pollution en aval (agrégats de béton, d'amiante et polluants divers emportés par les eaux directement ou secondairement,

pollution des rives de l'immédiat aval par poussières)

Renaturation non chiffrée, non budgétée, sauf déclarations d'intention par le budget de l'tat et des EPCI au détriment d'autres priorités actuellement.

travaux inutiles, dégradant une géographie centenaire qui pouvait être améliorée sans destruction

mise en danger de l'aval

perte de réserve hydraulique

suppression de sources d'énergie durables et non fossiles, accumulées par la retenue d'eau et donc délivrable indépendamment des obstacles climatiques propres notamment aux éoliennes l'impact de la destruction

destruction du fait du démantèlement d'un équilibre écologique installé sur près d'un siècle

mise en danger de l'alimentation en eau potable en période de sécheresse cf. été 2019 où des mesures ont du être prises pour tenir le niveau d'eau minimal à Poilley.

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

insuffisantes

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?

non

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

on ne compense pas des failles portant sur les bases erronées d'un projet.

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

non

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

coût pharaonique pour un effet nul ou quasi nul.

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

avis extrêmement défavorable.

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

DELHOSTAL

Votre prénom :

Jean

Votre commune de résidence :

50240 SAINT AUBIN DE TERREGATTE (maire adjoint)

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la préfecture

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]

Réponse au questionnaire 19

ID de la réponse
88
Date de soumission
2020-02-17 23:47:09
Dernière page
1
Langue de départ
fr
Date de lancement
2020-02-17 23:39:00
Date de la dernière action
2020-02-17 23:47:09

Le projet et sa justification

La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, vous paraissent-elles pertinentes ?
oui
La présentation du projet et sa justification de l'intérêt public majeur, pages 1 à 18, ne vous paraissent pas pertinentes. Pourquoi ?

Le diagnostic écologique

Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, vous paraît-il pertinent ?
oui
Le diagnostic écologique, pages 21 à 107, ne vous paraît pas pertinent. Pourquoi ?

Les menaces et impacts

Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, vous paraissent-ils bien analysés ?
oui
Les enjeux environnementaux et impacts du projet, pages 108 à 121, ne vous paraissent bien analysés. Pourquoi ?

L'évitement et la réduction des impacts

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire, vous paraissent-elles adaptées au projet ?
oui

Les mesures d'évitement et de réduction, pages 122 à 154 et note complémentaire , ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

La compensation des impacts

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire , vous paraissent-elles adaptées au projet ?

oui

Les mesures de compensation, pages 187 à 197 et note complémentaire, ne vous paraissent pas adaptées au projet. Pourquoi ?

L'accompagnement et le suivi

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, vous paraissent-elles suffisantes ?

oui

Les mesures d'accompagnement et de suivi pages 198 à 206, ne vous paraissent pas suffisantes. Pourquoi ?

Votre avis sur :

Quel est votre avis général sur la demande de dérogation présentée par EDF, au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour le démantèlement du barrage de la Roche qui boit (50) pour la prise en compte des espèces animales protégées ?

La note complémentaire EDF datée du 17 janvier 2020 vient utilement compléter le document initial de demande de dérogation d'octobre 2014, notamment en ce qui concerne les procédures en phase travaux et mesures prises sur les habitats concernés, préservation et transfert des espèces. Par contre, les risques associés à la destruction d'habitats physiques, zones de grossissement ou zones de reproduction d'espèces protégées situées à l'aval du barrage de la Roche-qui-Boit (saumon, anguille, lamproies, aloses...) en phase de vidange semblent être traités de manière superficielle (p140 à 149). Le retour d'expérience récent de la vidange de Poutès par EDF (20 km d'impact estimés) et celui de la vidange de 1993 des barrages de la Sélune doivent être approfondis en matière de risque de pollution et introduction/dissémination d'espèces invasives (présence du silure entre autre).

Vos coordonnées (facultatif)

Votre nom :

DORON

Votre prénom :

Jean-Paul

Votre commune de résidence :

Alençon, mais originaire du Sud-Manche

Connaissance de la consultation

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ?

sur le site internet de la préfecture

Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation ? [Autre]